




IUCN


# La Procédure adaptée en France

# Une procédure en 3 phases



## Phase de demande

- Renseignement du formulaire de candidature COMPASS
- Auto-évaluation des 17 critères et 5 indicateurs
- Présentation du dossier au Groupe Liste Verte
- Désignation de l'accompagnateur



## Phase Candidature

- Auto-évaluation des 50 indicateurs de la Liste Verte
- Proposition de bonne pratique sur le Panorama des Solutions
- Visite du site par le rapporteur
- Consultation des parties prenantes
- Présentation de l'auto-évaluation et des résultats de la visite de site et de la consultation au Groupe de Travail Liste Verte
- Présentation du dossier au Comité International Liste Verte



## Phase Liste verte

- Inscription du site sur la Liste Verte des Aires Protégées
- Evaluation à mi-parcours
- Evaluation en vue du renouvellement de l'inscription pour 5 ans

